

Objet :

Projet global de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments du Bureau d'Information Touristique et de l'ancienne Maison des Vins afin des répondre aux attentes du territoire et des labels Vignobles et Découvertes et Pays d'Art et d'Histoire - Demande de subvention

DECISION MODIFICATIVE n° 20240211

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoir consenties par la Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, et notamment :

- Solliciter toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'État, des administrations déconcentrées de l'État, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public.

VU la délibération n°2022-18 du 7 mars 2022 portant approbation de projet de réhabilitation du bureau d'information touristique et maison des vins sur la commune de Montpezat-de-Quercy

VU la décision n°20220105 du 31 janvier 2022 portant sur le plan de financement du projet de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments de l'ancien bureau d'information touristique et maison des vins sur la commune de Montpezat-de-Quercy.

VU les décisions modificatives n°20220526 du 17 mai 2022 et n°20230722 du 3 juillet 2023 portant sur la révision du plan de financement prévisionnel.

Considérant l'enveloppe de l'opération issue de l'avant-projet définitif, sur la base d'un montant de travaux de 901 906 € HT.

DECIDE

Vu le programme de travaux à engager et la création d'un outil de médiation via une scénographie, et vu l'augmentation des coûts des travaux liés à la démolition de l'ensemble des planchers intérieurs pour l'accessibilité du bâtiment mais aussi pour la mise en conformité en matière de gains énergétiques.

DE SOLLICITER une nouvelle subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- de la Région,
- de l'Europe,
- de l'État,
- de tout autre organisme public

D'APPOUVER le plan de financement suivant :

Plan de financement projet rénovation du bâtiment et scénographie

DEPENSES		RECETTES		%	SUB
COUT estimatif des travaux		Subventions portant sur la rénovation du bâtiment			
Démolition	148 281 € HT	État portant sur Démolition + scénographie	168 815 € HT	18,7 %	Demande en cours
Rénovation bâtiment	437 172 € HT	État/DETR portant sur bâtiment hors démolition	169 480 € HT	18,8 %	Arrêté 29.03.22
Toiture	40 423 € HT	État/FNADT portant sur bâtiment hors démolition	54 246 € HT	6 %	Arrêté 04.10.22
Mobilier fixe	15 000 € HT	Conseil départemental portant sur bâtiment	93 600 € HT	10,4 %	Arrêté 12.12.22
Missions CT, SPS	18 880 € HT	Conseil départemental portant sur scénographie	7 500 € HT	0,8 %	Arrêté 14.12.23
Maîtrise d'œuvre	54 400 € HT	Région portant sur la totalité du projet	170 000 € HT	18,8 %	Demande en cours
Total dépenses bâtiment	714 156 € HT	Europe portant sur la totalité du projet	50 000€ HT	5,5 %	AR pré demande 08.09.23
Scénographie	158 000 € HT				
Honoraires scénographie	29 750 € HT	Sous total subventions	713 641 € HT	79 %	
Total dépenses scénographie	187 750 € HT	Autofinancement	188 265 € HT	21 %	
TOTAL DEPENSES	901 906 € HT	TOTAL RECETTES	901 906 € HT	100%	

Fait à Caussade le 1^{er} février 2024

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Caussadais

